

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 17 octobre 2018 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne**

NOR : SPOV1830725A

La ministre des sports,  
Vu le code du sport, notamment ses articles D. 211-55 et D. 211-57 ;  
Vu l'arrêté du 11 septembre 2017 portant nomination du président et des membres du conseil  
d'administration de l'École nationale des sports de montagne,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne :

#### **En qualité de représentant des professionnels des sports de montagne**

*Président de l'organisation professionnelle la plus représentative des moniteurs de ski*

M. Eric BRECHE, président du Syndicat national des moniteurs du ski français, en remplacement  
de M. Gilles CHABERT.

#### Article 2

La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin  
officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 17 octobre 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjointe à la directrice des sports,  
cheffe de service,*  
NATHALIE CUVILLIER